

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 111**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Aide départementale à la réalisation de 87 logements à Istres par Ouest Provence  
Habitat

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04 13 31 13 32**

## **RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES**

Lors de sa réunion du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 6.000.000,00 € chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

## **PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE**

La société Ouest Provence Habitat domiciliée Trigance 4, allée de la Passe-Pierre - 13800 Istres, projette la réalisation de 87 logements sociaux dont 50 PLUS (prêt locatif à usage social), 15 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et 22 PLS (prêt locatif social) dont 15 font l'objet du présent rapport à parité avec le nombre de PLAI.

L'opération dénommée « Le Palatinium » est située à Istres intéressant un coût prévisionnel global de 11 862 000 € au titre duquel est sollicitée une subvention de 600 000 €

La subvention proposée s'élève à **300 000 €**

L'octroi de cette aide sera associé à la réservation de 10 logements sur l'opération en faveur du Département.

## **PROPOSITIONS**

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à Ouest Provence Habitat d'une subvention de 300 000€ destinée à accompagner la réalisation de 87 logements à Istres pour un coût prévisionnel global TTC de 11 862 000 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de ces aides ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL